

COQUIN, Yves

---

De: BOUDOT, Jocelyne  
Envoyé: jeudi 14 août 2003 13:21  
À: DANAND, Laurence  
Cc: FALIU, Bernard; COQUIN, Yves  
Objet: données de mortalité par grippe



Attachment  
information.



2003 DGS Canicule  
DC.xls

Laurence

Ci-dessous, une courbe et un tableau sur l'incidence des décès par grippe et l'évolution des personnes de plus de 75 ans vaccinées. En chiffre absolu, le nombre de décès par grippe déclaré (source SC8 de l'INSERM) est de :

- en 1998 : 1922 dont 622 hommes et 1300 femmes
  - en 1999 : 1486 dont 515 hommes et 971 femmes
- D'après l'InVS, il n'y a pas de chiffres plus récents.

Jocelyne

-----Message d'origine-----

De : jmcoco@openrome.org [mailto:jmcoco@openrome.org]

Envoyé : jeu. 14 août 2003 13:14

À : BOUDOT, Jocelyne

Objet : urgences grand chefs

Dr Jean Marie COHEN  
Open Rome 67 rue du Poteau F-75018 Paris  
Tél 01.56.55.51.51 Fax 01.56.55.51.52  
Email jmcoco@openrome.org

## COQUIN, Yves

---

**De:** BOUDOT, Jocelyne  
**Envoyé:** jeudi 14 août 2003 13:23  
**À:** COQUIN, Yves  
**Objet:** TR: delestage EDF - message complété (en italique)

-----Message d'origine-----

**De :** VACARIE, Martine  
**Envoyé :** jeu. 14 août 2003 12:27  
**À :** BOUDOT, Jocelyne  
**Objet :** TR: delestage EDF

proposition d'ajout pour les enfants

-----Message d'origine-----

**De :** BOUDOT, Jocelyne  
**Envoyé :** jeu. 14 août 2003 11:03  
**À :** COQUIN, Yves  
**Cc :** VACARIE, Martine  
**Objet :** TR: delestage EDF

Pour avis avant envoi (mail et viafax ?)

jocelyne  
je pense qu'il faut rajouter une mention sur les enfants qui seuls pourraient poser des problèmes. Lydia finit de faire le point. MV

-----Message d'origine-----

**De :** VACARIE, Martine  
**Envoyé :** jeu. 14 août 2003 10:30  
**À :** BOUDOT, Jocelyne  
**Objet :** delestage EDF



ddass complement.doc

**COQUIN, Yves**

---

**De:** ORMSBY, Jean-Nicolas  
**Envoyé:** jeudi 14 août 2003 13:30  
**À:** MICHELON, Thierry; COQUIN, Yves  
**Cc:** SAOUT, Charles; VACARIE, Martine  
**Objet:** CR résumé de la RI du 14 08 03: capacité de production énergétique

**Importance:** Haute

Ce 14 08 2003 a eu lieu une réunion interministérielle au SGG concernant la capacité de production énergétique en prévision de la semaine 34 ( 18 au 24 août 2003)

Le MSFPH était représenté par Mme C Maes (bur E4 de la DHOS) et JN Ormsby(DGS)

Selon les prévisions à 7 jours Météo France estime que la période de forte chaleur caniculaire est terminée et ne reviendra pas; les T° devraient se maintenir en IdF entre 25 et 27°C dans les prochains jours. L'impact de la baisse de T°c de l'air sur la T°de l'eau des cours d'eau n'est pas connue - question étudiée par EDF.

1. Mise en oeuvre de l'arrêté interministériel du 13 août 2003 fixant les dérogations de T° de rejets d'eau des CNPE
- 4 CNPE appliquant des dérogations de T°c de rejets d'eau en application de l'arrêté: Tricastin, StAlban, Bugy et Golfech.  
2 types de menaces pour sem . 34: risque de délestage de Cattenom compte tenu de la T°c du lac et menace sur les débits de la Loire (baisse de débit prévisible jusqu'à fin novembre) ;  
le SGG a soulevé la nécessité de renouveler tous les arrêtés de rejets d'effluents.

EDF a présenté trois scénarios de production d'électricité pour sem 34 sur la base des données de météo France, mais aussi de tous les impératifs qui s'imposent à l'entreprise ( contrats internationaux, obligations environnementales et de sécurité, etc) .  
Scénarios fort, faible et favorable (sur une calcul d'espérance de réalisation de 50%).

EDF révisé le scénario fort ( pire cas) qui a été conçu sur la base d'une canicule continue pendant encore 10 jours, qu'il présentera avant ce 14 août 03 , 17h00 au SGG, pour tenir compte des nouvelles prévisions de météo France.

Néanmoins compte tenu des incertitudes sur les capacités de production ( tributaires de la T° de l'eau etc) et diverses obligations d'EDF et de l'évolution prévisible d'augmentation de la consommation quotidienne d'électricité continue chaque jours de la sem prochaine de jours en jours, le risque de délestage de distribution d'électricité ne peut à ce jour être écarté totalement à partir de lundi prochain, 18 août.

EDF ne pourra confirmer ce risque de délestage qui prendrait effet lundi 18 08 qu'à partir de samedi 16 août (12h00) au SGG et aux différents ministères concernés ( y compris MSFPH).

Dans le cas où un délestage serait nécessaire (de l'ordre de 5000 mégawatts) EDF le 18 08 03, EDF le saura 24h avant donc a priori dimanche 17 08 03, matin; une information sera diffusée prioritairement ( avant la coupure) aux clients prioritaires parmi lesquels figurent les hôpitaux et malades à ht risque vital ;  
(un message a été adressé aux DDASS par le MSFPH pour actualiser la liste des patients à haut risque vital auprès des préfetures);  
EDF a soulevé la question des établissements sociaux pour personnes âgées qui ne disposent pas de groupe électrogène...

la stratégie de coupures d'électricité préconisée par EDF est la suivante dans le scénario délestage 18 08 03 :  
coupures tournantes d'une durée de 30 minutes à 2h00 par coupure et par usager, entre lundi 10h00 et 20h00

la personne contact à EDF distribution qui sera en mesure de fournir des précisions sur la mise en oeuvre du délestage éventuel est:

Didier HOLLEAUX, Directeur délégué,  
tour EDF  
place de la Défense - La défense 8  
92050 Paris la Défense cedex  
tél 01 56 65 15 27  
fax 01 56 65 14 61  
mèl : didier.holleaux@edfgdf.fr

Il n'y aura pas de nouvelle réunion inter sur ce sujet

la Communication au public est confiée à EDF; le SGG se réserve jusqu'à 17h00 ce jour sur la base du nouveau scénario en préparation par EDF de communiquer pour éventuellement faire part de l'existence d'un plan de préparation aux coupures d'électricité....attendons pour savoir ce soir.

remarques de JNO:

Mme Maes informe le DHOS

ILL serait utile d'informer la DGAS si ce n'est déjà le cas en ce qui concerne les structures sociales et médico sociales afin qu'elles vérifient le cas échéant le fonctionnement des groupes électrogènes pour celles qui en disposent...

**COQUIN, Yves**

---

**De:** KHODOSS, Hélène  
**Envoyé:** jeudi 14 août 2003 15:07  
**À:** CUNEO, Philippe  
**Cc:** COQUIN, Yves; FELDER, Camille; GERHART, Catherine  
**Objet:** RE: stats de mortalité

**Importance:** Haute

Je comprends qu'un des objectifs s'ajoutant à l'objectifs général de mesure précise de la surmortalité est de comprendre pourquoi le phénomène semble nettement plus accentué à Paris qu'ailleurs (plus de personnes âgées isolées en été, plus de MG absents ...?). J'attends d'un instant à l'autre des précisions d'Yves Coquin sur la demande, on pourra effectivement travailler sur cette base lundi.

HK

-----Message d'origine-----

**De :** CUNEO, Philippe  
**Envoyé :** jeu. 14 août 2003 14:22  
**À :** KHODOSS, Hélène  
**Objet :** stats de mortalité

E. Jouglà vient de m'indiquer qu'il se mettait en mesure de transmettre rapidement les totaux de décès tous âges par département et par jour, non seulement pour 1998 et 1999, mais aussi pour 2000 et 2001.

Cela devient sans doute suffisant. Si on en veut plus, (détail par âge, découpage communal, voire motifs), il faudra sans doute envisager des exploitations particulières après une réunion un peu large la semaine prochaine,

Ph

**OBJET : canicule**

**A) Eventuels délestages de courant - patients à haut risque vital**

Message complémentaire au message du 13 août

Suite à la réunion du 13/08 avec EDF, je vous communique les informations suivantes :

- Si des délestages sont nécessaires, EDF envisage de réaliser des délestages diurnes, tournants par tranches de plusieurs heures concernant l'ensemble de la population. Les préfets sont informés de cette éventualité
- Ces éventuels délestages ne devraient pas concerner les services prioritaires au sens de l'arrêté du 6 juillet 1990 notamment les établissements de santé.
- La journée du lundi 18 août cruciale sera en raison de la reprise d'activité.
- La décision de délestage et ses modalités de mise en oeuvre ne seront connues que dimanche matin. **Si cette décision est prise, EDF informera la population par tous moyens dans la journée de dimanche.**

Il est donc nécessaire que vous vous rapprochiez de votre centre distributeur de l'EDF afin d'être rapidement informé des décisions en matière de délestage qui seront prises dans votre département et de veiller à ce que les patients à haut risque vital soient bien informés en cas de nécessité. Dès que les informations sur les délestages éventuels vous seront communiquées, je vous demande de les transmettre aux services d'urgence et aux centres 15 ; aux établissements sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux divers services et associations susceptibles de connaître les malades concernés (patients à haut risque vital dialysés à domicile).

Vous veillerez à ce que le permanent de la DDASS durant ce week-end dispose des coordonnées du permanent de l'EDF et des correspondants qui pourraient être mobilisés pour l'information et la prise en charge des patients et de l'ensemble des informations utiles pour répondre aux éventuels appels téléphoniques. Une attention particulière doit être donnée aux enfants ayant une alimentation parentérale branchée 24h/24, l'autonomie de leurs pompes étant limitée.

**B) Tensions sur l'approvisionnement en solutés de remplissage (solutés glucosés et sérum physiologique)**

Des difficultés d'approvisionnement en solutés de remplissage, uniquement pour certains types de conditionnement, ont été signalées. Je vous demande d'informer les établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées de la possibilité de faire appel, en cas de besoins, aux établissements disposant d'une PUI. Ces derniers seront prévenus de ces dispositions par la DHOS.

COQUIN, Yves

---

De: COQUIN, Yves  
Envoyé: jeudi 14 août 2003 15:33  
À: BOUDOT, Jocelyne  
Objet: RE: TTU - message aux DDASS à envoyer au plus vite

C'est OK après les petites corrections dont nous venons de convenir par téléphone. Merci d'envoyer aussitôt.

Y. C.

-----Message d'origine-----

De : BOUDOT, Jocelyne  
Envoyé : jeu. 14 août 2003 15:28  
À : COQUIN, Yves  
Objet : TTU - message aux DDASS à envoyer au plus vite

Pou avis après modif du dernier paragraphe en relation avec la DHOS.

Jocelyne << Fichier: ddass complement.doc>>

14/08/03

15h38

**MINISTERE DE L'INTERIEUR**  
 Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles  
 Centre Opérationnel de  
 Gestion Interministérielle des Crises

STANDARD : 01 . 56 . 04 . 72 . 40      TELECOPIE : 01 . 41 . 11 . 52 . 52

URGENCE : ROUTINE  
 EXP : C.O.G.I.C./CENTRE DE TRANSMISSIONS  
 NR : 9316  
 SIGNATURE : Cal Lux

|                       |                |                  |
|-----------------------|----------------|------------------|
| DESTINATAIRES         | NR TELECOPIEUR | A L'ATTENTION DE |
| Ministère de la Santé | 01.40.56.78.00 | H. LEPRETRE      |

OBJET : Episode de Camicauté  
 NB PAGE(S) : 1+1

TEXTE : Honneur de vous transmettre le bilan des interventions  
 Sapeurs-Pompiers, Hospitalisations, Décès liés à la camicauté  
 pour la période des 08, 09 et 10 Août 2003.

Chef de Quart  
 Centre Transmissions  
  
 Cal Lux

Episode de canicule

WEEK END DES 8/9/10 AOUT 2003 INTERVENTIONS DES SAPEURS POMPIERS,  
HOSPITALISATIONS, DECES LIES A LA CANICULE

| Dépts | Interventions | Hospitalisés | Décédés | Age (mini/maxi) |
|-------|---------------|--------------|---------|-----------------|
| 2     | 80            | 80           |         |                 |
| 8     | NC            | 6            |         |                 |
| 10    | NC            | 16           |         |                 |
| 14    | 75            | 33           | 1       | 50              |
| 18    | 128           | 53           | 7       | 53/96           |
| 21    | NC            | 85           | 4       | 70/92           |
| 31    | 98            | 59           | 7       | 25/93           |
| 35    | 85            | 85           |         |                 |
| 41    | 15            | 14           | 1       | 90              |
| 44    | 40            | 40           |         |                 |
| 49    | 44            | 44           | 1       | 78              |
| 52    | NC            | 20           |         |                 |
| 59    | 62            | 55           |         | 53/94           |
| 60    | 62            | 62           | 4       | 74/97           |
| 61    | 1             | 1            |         |                 |
| 62    | 1             | 0            | 1       | 3               |
| 71    | NC            | 4            |         |                 |
| 77    | 31            |              | 2       |                 |
| 80    | 14            | 14           |         |                 |
| 85    | 119           | 99           | 3       | 77/88           |
| 89    | NC            | 41           |         |                 |
| 91    | 443           |              | 45      | 47/97           |
| 95    | 182           | 155          | 7       | 74/93           |
| 75    | 754           |              | 56      |                 |
| 92    | 407           |              | 34      |                 |
| 93    | 368           |              | 34      |                 |
| 94    | 380           |              | 48      |                 |
| total | 3389          | 966          | 255     |                 |

Il s'agit d'un aperçu sur 27 dépts, établi à partir des données des SDIS

COQUIN, Yves

De: COQUIN, Yves  
Envoyé: jeudi 14 août 2003 15:42  
À: ORMSBY, Jean-Nicolas  
Objet: RE: CR résumé de la RI du 14 08 03: capacité de production énergétique

J'avertis LA DGAS.

Y. C.

-----Message d'origine-----

De : ORMSBY, Jean-Nicolas  
Envoyé : jeu. 14 août 2003 13:30  
À : MICHELON, Thierry; COQUIN, Yves  
Cc : SAOUT, Charles; VACARIE, Martine  
Objet : CR résumé de la RI du 14 08 03: capacité de production énergétique  
Importance : Haute

Ce 14 08 2003 a eu lieu une réunion interministérielle au SGG concernant la capacité de production énergétique en prévision de la semaine 34 ( 18 au 24 août 2003)

Le MSFPH était représenté par Mme C Maes (bur E4 de la DHOS) et JN Ormsby(DGS)

Selon les prévisions à 7 jours Météo France estime que la période de forte chaleur caniculaire est terminée et ne reviendra pas; les T° devraient se maintenir en IdF entre 25 et 27°c dans les prochains jours. L'impact de la baisse de T°c de l'air sur la T°de l'eau des cours d'eau n'est pas connue - question étudiée par EDF.

1. Mise en oeuvre de l'arrêté interministériel du 13 août 2003 fixant les dérogations de T° de rejets d'eau des CNPE

4 CNPE appliquant des dérogations de T°c de rejets d'eau en application de l'arrêté: Tricastin, StAlban, Bugy et Golfech.

2 types de menaces pour sem . 34: risque de délestage de Cattenom compte tenu de la T°c du lac et menace sur les débits de la Loire (baisse de débit prévisible jusqu'à fin novembre) ;  
le SGG a soulevé la nécessité de renouveler tous les arrêtés de rejets d'effluents.

EDF a présenté trois scénarios de production d'électricité pour sem 34 sur la base des données de météo France, mais aussi de tous les impératifs qui s'imposent à l'entreprise ( contrats internationaux, obligations environnementales et de sécurité, etc) .

Scénarios fort, faible et favorable (sur une calcul d'espérance de réalisation de 50%).

EDF révisé le scénario fort ( pire cas) qui a été conçu sur la base d'une canicule continue pendant encore 10 jours, qu'il présentera avant ce 14 août 03 , 17h00 au SGG, pour tenir compte des nouvelles prévisions de météo France.

Néanmoins compte tenu des incertitudes sur les capacités de production ( tributaires de la T° de l'eau etc) et diverses obligations d'EDF et de l'évolution prévisible d'augmentation de la consommation quotidienne d'électricité continue chaque jours de la sem prochaine de jours en jours, le risque de délestage de distribution d'électricité ne peut à ce jour être écarté totalement à partir de lundi prochain, 18 août.

EDF ne pourra confirmer ce risque de délestage qui prendrait effet lundi 18 08 qu'à partir de samedi 16 août (12h00) au SGG et aux différents ministères concernés ( y compris MSFPH).

Dans le cas où un délestage serait nécessaire (de l'ordre de 5000 mégawatts) EDF le 18 08 03, EDF le saura 24h avant donc a priori dimanche 17 08 03, matin; une information sera diffusée prioritairement ( avant la coupure) aux clients prioritaires parmi lesquels figurent les hôpitaux et malades à ht risque vital ;  
(un message a été adressé aux DDASS par le MSFPH pour actualiser la liste des patients à haut risque vital auprès des préfetures);

EDF a soulevé la question des établissements sociaux pour personnes âgées qui ne disposent pas de groupe électrogène...

la stratégie de coupures d'électricité préconisée par EDF est la suivante dans le scénario délestage 18 08 03 : coupures tournantes d'une durée de 30 minutes à 2h00 par coupure et par usager, entre lundi 10h00 et 20h00

la personne contact à EDF distribution qui sera en mesure de fournir des précisions sur la mise en oeuvre du délestage éventuel est:

Didier HOLLEAUX, Directeur délégué,  
tour EDF  
place de la Défense - La défense 8  
92050 Paris la Défense cedex  
tél 01 56 65 15 27  
fax 01 56 65 14 61  
mèl : didier.holleaux@edfgdf.fr

Il n'y aura pas de nouvelle réunion inter sur ce sujet

la Communication au public est confiée à EDF; le SGG se réserve jusqu'à 17h00 ce jour sur la base du nouveau scénario en préparation par EDF de communiquer pour éventuellement faire part de l'existence d'un plan de préparation aux coupures d'électricité....attendons pour savoir ce soir.

remarques de JNO:

Mme Maes informe le DHOS  
IIL serait utile d'informer la DGAS si ce n'est déjà le cas en ce qui concerne les structures sociales et médico sociales afin qu'elles vérifient le cas échéant le fonctionnement des groupes électrogènes pour celles qui en disposent...

## COQUIN, Yves

---

**De:** COQUIN, Yves  
**Envoyé:** jeudi 14 août 2003 15:43  
**À:** TREGOAT, Jean-Jacques  
**Objet:** TR: CR résumé de la RI du 14 08 03: capacité de production énergétique

**Importance:** Haute

Pour information.

Y. Coquin

-----Message d'origine-----

**De :** ORMSBY, Jean-Nicolas  
**Envoyé :** jeu. 14 août 2003 13:30  
**À :** MICHELON, Thierry; COQUIN, Yves  
**Cc :** SAOUT, Charles; VACARIE, Martine  
**Objet :** CR résumé de la RI du 14 08 03: capacité de production énergétique  
**Importance :** Haute

Ce 14 08 2003 a eu lieu une réunion interministérielle au SGG concernant la capacité de production énergétique en prévision de la semaine 34 ( 18 au 24 août 2003)

Le MSFPH était représenté par Mme C Maes (bur E4 de la DHOS) et JN Ormsby(DGS)

Selon les prévisions à 7 jours Météo France estime que la période de forte chaleur caniculaire est terminée et ne reviendra pas; les T° devraient se maintenir en IdF entre 25 et 27°C dans les prochains jours. L'impact de la baisse de T°c de l'air sur la T°de l'eau des cours d'eau n'est pas connue - question étudiée par EDF.

1. Mise en oeuvre de l'arrêté interministériel du 13 août 2003 fixant les dérogations de T° de rejets d'eau des CNPE

4 CNPE appliquant des dérogations de T°c de rejets d'eau en application de l'arrêté: Tricastin, StAlban, Bugy et Golfech.

2 types de menaces pour sem . 34: risque de délestage de Cattenom compte tenu de la T°c du lac et menace sur les débits de la Loire (baisse de débit prévisible jusqu'à fin novembre) ;  
le SGG a soulevé la nécessité de renouveler tous les arrêtés de rejets d'effluents.

EDF a présenté trois scénarios de production d'électricité pour sem 34 sur la base des données de météo France, mais aussi de tous les impératifs qui s'imposent à l'entreprise ( contrats internationaux, obligations environnementales et de sécurité, etc) .  
Scénarios fort, faible et favorable (sur une calcul d'espérance de réalisation de 50%).

EDF révisé le scénario fort ( pire cas) qui a été conçu sur la base d'une canicule continue pendant encore 10 jours, qu'il présentera avant ce 14 août 03 , 17h00 au SGG, pour tenir compte des nouvelles prévisions de météo France.

Néanmoins compte tenu des incertitudes sur les capacités de production ( tributaires de la T° de l'eau etc) et diverses obligations d'EDF et de l'évolution prévisible d'augmentation de la consommation quotidienne d'électricité continue chaque jours de la sem prochaine de jours en jours, le risque de délestage de distribution d'électricité ne peut à ce jour être écarté totalement à partir de lundi prochain, 18 août.

EDF ne pourra confirmer ce risque de délestage qui prendrait effet lundi 18 08 qu'à partir de samedi 16 août (12h00) au SGG et aux différents ministères concernés ( y compris MSFPH).

Dans le cas où un délestage serait nécessaire ( de l'ordre de 5000 mégawatts) EDF le 18 08 03, EDF le saura 24h avant donc a priori dimanche 17 08 03, matin; une information sera diffusée prioritairement ( avant la coupure) aux clients prioritaires parmi lesquels figurent les hôpitaux et malades à ht risque vital ;  
(un message a été adressé aux DDASS par le MSFPH pour actualiser la liste des patients à haut risque vital auprès des préfetures);  
EDF a soulevé la question des établissements sociaux pour personnes âgées qui ne disposent pas de groupe électrogène...

la stratégie de coupures d'électricité préconisée par EDF est la suivante dans le scénario délestage 18 08 03 :

coupures tournantes d'une durée de 30 minutes à 463 2h00 par coupure et par usager, entre lundi 10h00 et 20h00

la personne contact à EDF distribution qui sera en mesure de fournir des précisions sur la mise en oeuvre du délestage éventuel est:

Didier HOLLEAUX, Directeur délégué,  
tour EDF

place de la Défense - La défense 8

92050 Paris la Défense cedex

tél 01 56 65 15 27

fax 01 56 65 14 61

mèl : didier.holleaux@edfgdf.fr

Il n'y aura pas de nouvelle réunion inter sur ce sujet

la Communication au public est confiée à EDF; le SGG se réserve jusqu'à 17h00 ce jour sur la base du nouveau scénario en préparation par EDF de communiquer pour éventuellement faire part de l'existence d'un plan de préparation aux coupures d'électricité....attendons pour savoir ce soir.

remarques de JNO:

Mme Maes informe le DHOS

IL serait utile d'informer la DGAS si ce n'est déjà le cas en ce qui concerne les structures sociales et médico sociales afin qu'elles vérifient le cas échéant le fonctionnement des groupes électrogènes pour celles qui en disposent...

COQUIN, Yves

---

De: LEPRETRE, Pascal  
Envoyé: jeudi 14 août 2003 15:45  
À: LD-DDASS-DIRECTEURS  
Objet: malades à haut risque vital et canicule : message complémentaire à celui du 13/08/03  
  
Importance: Haute

Message complémentaire au message du 13 août concernant les malades à haut risque vital et canicule.

**A) Eventuels délestages de courant - patients à haut risque vital**

Suite à la réunion du 13/08 avec EDF, je vous communique les informations suivantes :

- Si des délestages sont nécessaires, EDF envisage de réaliser des délestages diurnes, tournants par tranches de plusieurs heures concernant l'ensemble de la population. Les préfets sont informés de cette éventualité
- Ces éventuels délestages ne devraient pas concerner les services prioritaires au sens de l'arrêté du 6 juillet 1990 notamment les établissements de santé.
- La journée du lundi 18 août sera cruciale en raison de la reprise d'activité.
- La décision de délestage et ses modalités de mise en oeuvre ne seront connues que dimanche matin. **Si cette décision est prise, EDF informera la population par tous moyens dans la journée de dimanche sans préjudice de l'information individuelle des patients à risque vital.**

Il est donc nécessaire que vous vous rapprochiez de votre centre distributeur de l'EDF afin d'être rapidement informé des décisions en matière de délestage qui seront prises dans votre département et de veiller à ce que les patients à haut risque vital soient bien informés en cas de nécessité. Dès que les informations sur les délestages éventuels vous seront communiquées, je vous demande de les transmettre aux services d'urgence et aux centres 15 ; aux établissements sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux divers services et associations susceptibles de connaître les malades concernés (patients à haut risque vital dialysés à domicile).

Vous veillerez à ce que le permanent de la DDASS durant ce week-end dispose des coordonnées du permanent de l'EDF et des correspondants qui pourraient être mobilisés pour l'information et la prise en charge des patients et de l'ensemble des informations utiles pour répondre aux éventuels appels téléphoniques. Une attention particulière doit être donnée aux enfants ayant une alimentation parentérale branchée 24h/24, l'autonomie de leurs pompes étant limitée.

**B) Tensions sur l'approvisionnement en solutés de remplissage (solutés glucosés et sérum physiologique)**

Des difficultés d'approvisionnement en solutés de remplissage, uniquement pour certains types de conditionnement, ont été signalées. Je vous demande d'informer les établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées de la possibilité de faire appel, en cas de besoins, aux établissements disposant d'une pharmacie à usage intérieur. Ces derniers seront prévenus de ces dispositions par la DHOS.

Dr. Yves COQUIN  
Chef de service  
Direction générale de la santé

14 AOÛT 2003

Ministère de la santé, de la famille  
et des personnes handicapées

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

Le Chef de service

DGS/SD5B/03-242

Le Directeur général de la santé

A

Mesdames et Messieurs les préfets de région  
Directions régionales des affaires sanitaires et  
sociales (pour information)

Mesdames et Messieurs les préfets de  
département  
Directions départementales des affaires  
sanitaires  
et sociales (pour attribution)

A l'attention des Médecins Inspecteurs de Santé Publique

**OBJET** : Note complémentaire au message du 13 août concernant les malades à haut risque vital et l'approvisionnement en soluté de remplissage.

Comme il y est précisé dans ma note du 13/08/03 (DGS/SD5B/03-239), je vous apporte éléments d'information complémentaire concernant les problèmes liés à la canicule et aux interruptions d'électricité.

**A) Eventuels délestages de courant - patients à haut risque vital**

Suite à la réunion du 13/08 avec EDF, je vous communique les informations suivantes :

- Si des délestages sont nécessaires, EDF envisage de réaliser des délestages diurnes, tournants par tranches de plusieurs heures concernant l'ensemble de la population. Les préfets sont informés de cette éventualité
- Ces éventuels délestages ne devraient pas concerner les services prioritaires au sens de l'arrêté du 6 juillet 1990 notamment les établissements de santé.
- La journée du lundi 18 août sera cruciale en raison de la reprise d'activité.
- La décision de délestage et ses modalités de mise en oeuvre ne seront connues que dimanche matin. Si cette décision est prise, EDF informera la population par tous moyens dans la journée de dimanche sans préjudice de l'information individuelle des patients à risque vital.

Il est donc nécessaire que vous vous rapprochiez de votre centre distributeur de l'EDF afin d'être rapidement informé des décisions en matière de délestage qui seront prises dans votre département et de veiller à ce que les patients à haut risque vital soient bien informés en cas de nécessité. Dès que les informations sur les délestages éventuels vous seront communiquées, je vous demande de les transmettre aux services d'urgence et aux centres 15 ; aux établissements sociaux et

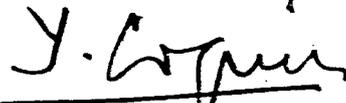
médico-sociaux ainsi qu'aux divers services et associations susceptibles de connaître les malades concernés (patients à haut risque vital dialysés à domicile).

Vous veillerez à ce que le permanent de la DDASS durant ce week-end dispose des coordonnées du permanent de l'EDF et des correspondants qui pourraient être mobilisés pour l'information et la prise en charge des patients et de l'ensemble des informations utiles pour répondre aux éventuels appels téléphoniques. Une attention particulière doit être donnée aux enfants ayant une alimentation parentérale branchée 24h/24, l'autonomie de leurs pompes étant limitée.

**B) Tensions sur l'approvisionnement en solutés de remplissage (solutés glucosés et sérum physiologique)**

Des difficultés d'approvisionnement en solutés de remplissage, uniquement pour certains types de conditionnement, ont été signalées. Je vous demande d'informer les établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées de la possibilité de faire appel, en cas de besoins, aux établissements disposant d'une pharmacie à usage intérieur. Ces derniers seront prévenus de ces dispositions par la DHOS.

Le Chef de Service



Dr Yves COQUIN

COQUIN, Yves

De: COQUIN, Yves  
Envoyé: jeudi 14 août 2003 16:10  
À: 'didier.holleaux@edfgdf.fr'  
Objet: Délestages

Mes collaborateurs viennent de me rendre compte de la réunion interministérielle tenue ce matin au sujet des éventuels délestages. Par ailleurs, j'ai bien reçu la lettre nous annonçant la possibilité de délestages et nous avons fait passer des consignes aux DDASS.

Puis-je vous demander, si vous décidez de délestages pendant le week end, de bien vouloir m'en informer sur ma messagerie personnelle (je suis en effet de garde ce week end et me suis organisé pour éviter de revenir à Paris) : " yves.coquin@wanadoo.fr" . Merci.

Dr Yves Coquin  
Chef de service

COQUIN, Yves

De: VACARIE, Martine  
Envoyé: jeudi 14 août 2003 16:13  
À: COQUIN, Yves; BOUDOT, Jocelyne  
Objet: déstape EdF et malades à haut risque vital

je vous prie de trouver ci-joint la note concernant ce problème.



note 14 08.doc

martine vacarie

## Les patients à haut risque vital

### 1- Compte rendu de la réunion du 13 août au siège de l'EDF

**Participants :** représentants de l'EDF, représentant de la sécurité civile - ministère de l'intérieur, Mme Chantal MAES de la DHOS, Mme martine Vacarie de la DGS

L'objet de la réunion était de faire le point sur les aspects sanitaires secours, malades à haut risque vital) posés par un éventuel délestage de l' EDF.

La probabilité de délestage est faible, cependant cette hypothèse doit être envisagée. Ce délestage ne concernerait pas les services prioritaires au sens de l'arrêté du 6 juillet 1990, qui consomme 40% de l'énergie, mais l'ensemble de la population qui en consomme 60%. Le jour crucial sera lundi 18 août en raison de la reprise d'activité sur l'ensemble du territoire. EDF travaille en étroite liaison avec les cabinets ministériels.

Les hypothèses de délestage sont des délestages diurnes, (9h à 21h par exemple), tournants, par tranches de deux à trois heures. Les décisions pour lundi seront prises samedi soir. Les préfetures sont informées de cette éventualité. Si ce délestage est décidé, L'EDF mettra en oeuvre une information de la population dimanche mais ne désire pas le faire tant qu'une décision n'est pas prise quant au délestage et à sa mise en oeuvre précise. Les personnes à haut risque vital recensées par leurs services seront prévenues par leurs soins dimanche..

L'EDF demande à ce que le permanent de chaque DDASSS, pendant ce week-end, soit informé ainsi que les services d'urgence, pompiers, 15....et puisse répondre aux demandes des personnes.

Les associations doivent aussi être informées.

Personnes pouvant être jointes à l'EDF : Monsieur LAFOURCADE (01 40 42 38 15)  
Monsieur HOLLAUX 01 56 65 15 27 ; 06

### 2- informations téléphoniques faites ce jour :

- insuffisants respiratoires : FNAIR : 66 bd St Michel 75005 paris : Monsieur ROUSSEL président joint (tel : 05 65 62 13 71) et l' ANTADIR (66 Bd St Michel) : Dr Olivier Roques, directeur joint (tel 01 44 41 49 00, 49 01, 49 06) ;
- insuffisants rénaux : la FNAIR est sur répondeur ; non joint
- nutrition parentérale des enfants : Les permanents de ce jour des centres agréés pour l'alimentation parentérale à domicile ont été joints. Ces centres ont en effet une astreinte 24h/24. Les personnes jointes sont :

- Necker : Dr COLOMB (fait par Lydia Valdes)
- Robert Debré (service du Pr NAVARRO) : Mme BOUDJAOUI, infirmière coordinatrice
- Lille : Dr Dominique GRIMBER
- Lyon : Dr BUDIN
- Toulouse : Dr Le TALLEC
- Marseille : Dr ROQUELAURE

La plupart des enfants suivis à domicile sont sous nutrition parentérale nocturne.

- Les sociétés de ventilation (LVL, VITALAIR, ORKYN, ADEP, CARDIIF) n'ont pas été informées officiellement. Elles sont cependant au courant puisqu'elles ont été contactées par Lydia Valdes pour une demande de renseignement.

### 3 - coordonnées téléphoniques des personnels du bureau au courant du dossier, pour ce week-end

- Lydia Valdes : 06 .
- Benoit Lavallart : 06  
nécessaire samedi.
- Martine Vacarie : 06

. Sera à Paris dimanche mais peut éventuellement y être si

COQUIN, Yves

---

De: DGS-DIRECTION  
Envoyé: jeudi 14 août 2003 16:14  
À: COQUIN, Yves  
Objet: TR: Surveillance des conséquences de la vague de chaleur

-----Message d'origine-----

De : DD69-DIRECTION  
Envoyé : lun. 11 août 2003 11:43  
À : DGS-ALERTE; DHOS-res, Evenements; DGS-DIRECTION; COUTY, Edouard  
Cc : DD69-ACTIONS-SANTE-PUBLIQUE; DD69-ETABLISSEMENTS; DD69-HYGIENE-PUBLIQUE; DD69-POLE-COMPETENCE-HCL  
Objet : Surveillance des conséquences de la vague de chaleur

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le point réalisé au vendredi 8 août 2003 par la DDASS du Rhône et concernant l'agglomération lyonnaise. Les établissements de santé et les principaux établissements médico-sociaux avaient été interrogé par nos soins.

L'évolution par rapport à ce dernier vendredi et réalisé ce lundi matin montre une certaine tension apparue ce week-end sur :

**1 - La problématique des personnes âgées :**

- Il est noté un afflux important aux services urgences ;
  - Une augmentation sensible du nombre de décès de personnes âgées dans ces mêmes services.
- Nous recherchons à comparer la situation présente avec celles habituellement rencontrées à la même époque afin de donner, le cas échéant, de informations objectives et précises.  
Les Hospices Civils s'interrogent sur la réouverture d'une unité pour personnes âgées.

**2 - La gestion des corps :**

Le taux d'occupation des chambres mortuaires des établissements de santé (habituellement de 50 % s'approchant de 100 %) à cause d'un délai de prise en charge par les pompes-funèbres.  
Mes services recherchent, avec les pompes-funèbres, des solutions pour anticiper une situation de saturation, en particulier, lors du week-end du 15 août.

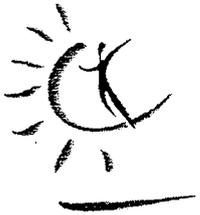
3 - Dans le domaine de la pédiatrie, il ne semble pas apparaître, actuellement, de problèmes majeurs.

Vous souhaitant bonne réception

Jean Philippe GALLAT



Vigilance sur les  
conséquences...



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DU TRAVAIL  
ET DE LA SOLIDARITÉ  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA FAMILLE  
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DU RHÔNE  
DOSSIER SUIVI PAR : JEAN PHILIPPE GALLAT  
☎ : 04.72.61.39.44  
Email : [dd69-direction@sante.gouv.fr](mailto:dd69-direction@sante.gouv.fr)

Lyon, le 8 août 2003

Note à l'attention de Monsieur le préfet  
Cabinet et à l'attention de Monsieur Léonardi

**Vigilance sur les conséquences de la vague de chaleur du mois d'août 2003**  
**Point au 8 août 2003**

**1. Surveillance de l'environnement**

- La surveillance régulière des baignades autorisées et des piscines (prélèvements effectués par la DDASS) n'a pas montré d'anomalies quand à la qualité de l'eau.
- Les analyses d'eau potable (prélèvements effectués sous le contrôle de la DDASS) sont conformes aux normes en vigueur.
- La surveillance épidémiologique n'a pas montré une augmentation significative du nombre de cas de légionelloses (Cf. Affaire de Montpellier) par rapport aux années précédentes. Un courrier avait été envoyé par la préfecture aux exploitants de tours aéroréfrigérantes et une interrogation des laboratoires agréés laisse à penser que ceux-ci font procéder à des analyses plus régulières.

**2. Etablissements médico-sociaux**

- Une information a été faite aux établissements médico-sociaux sur les mesures à prendre lors des grandes chaleurs courant mai 2003. Soit par le biais de plaintes, soit lors des inspections récentes et par un contact pris ce jour auprès des grands établissements, nous n'avons pas décelé d'incidents ou d'accidents pouvant être assimilés à des actes de maltraitance.

**3. Etablissements de santé**

- Les contacts pris avec le SAMU, les services d'urgence, dont le service d'urgence pédiatrique de l'hôpital Debrousse font ressortir une augmentation des cas de malaises (lipothymies, malaises d'origine cardio-vasculaire) mais sans incidence notable sur l'activité des services et n'engendrant pas de saturation.

**4. Veille sociale**

- Nous avons procédé à la mise à l'hôtel d'une famille Rom (femme avec enfant en bas âge vivant dans un campement précaire) sur interpellation d'une association caritative.

COQUIN, Yves

---

De: DGS-DIRECTION  
Envoyé: jeudi 14 août 2003 16:15  
À: COQUIN, Yves  
Objet: TR: Surveillance des conséquences de la vague de chaleur

-----Message d'origine-----

De : DD69-DIRECTION  
Envoyé : lun. 11 août 2003 12:15  
À : DGS-ALERTE; DHOS-res, Evenements; DGS-DIRECTION; COUTY, Edouard  
Objet : TR: Surveillance des conséquences de la vague de chaleur

En complément de mon message précédent, je vous prie de bien vouloir trouver une statistique réalisée sur le service des urgences Édouard Herriot, principal service d'urgence de l'agglomération lyonnaise :

**Mois d'août et nombre de décès**

**Jour | 2002 | 2003**

08 | 2 | 6

09 | 1 | 9

10 | 3 | 10

Vous souhaitant bonne réception

Jean Philippe GALLAT  
Directeur-adjoint  
DDASS 69

-----Message d'origine-----

De : DD69-DIRECTION  
Envoyé : lun. 11 août 2003 11:43  
À : DGS-ALERTE; DHOS-res, Evenements; DGS-DIRECTION; COUTY, Edouard  
Cc : DD69-ACTIONS-SANTE-PUBLIQUE; DD69-ETABLISSEMENTS; DD69-HYGIENE-PUBLIQUE; DD69-POLE-COMPETENCE-HCL  
Objet : Surveillance des conséquences de la vague de chaleur

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le point réalisé au vendredi 8 août 2003 par la DDASS du Rhône et concernant l'agglomération lyonnaise. Les établissements de santé et les principaux établissements médico-sociaux avaient été interrogés par nos soins.

L'évolution par rapport à ce dernier vendredi et réalisé ce lundi matin montre une certaine tension apparue ce week-end sur :

**1 - La problématique des personnes âgées :**

- Il est noté un afflux important aux services urgences ;
  - Une augmentation sensible du nombre de décès de personnes âgées dans ces mêmes services.
- Nous recherchons à comparer la situation présente avec celles habituellement rencontrées à la même époque afin de donner, le cas échéant, de informations objectives et précises.  
Les Hospices Civils s'interrogent sur la réouverture d'une unité pour personnes âgées.

**2 - La gestion des corps :**

Le taux d'occupation des chambres mortuaires des établissements de santé (habituellement de 50 % s'approchant de 100 %) à cause d'un délai de prise en charge par les pompes-funèbres.  
Mes services recherchent, avec les pompes-funèbres, des solutions pour anticiper une situation de saturation, en particulier, lors du week-end du 15 août.

3 - Dans le domaine de la pédiatrie, il ne semble pas apparaître, actuellement, de problèmes majeurs.

Vous souhaitant bonne réception

Jean Philippe GALLAT

COQUIN, Yves

De: DGS-DIRECTION  
Envoyé: jeudi 14 août 2003 16:17  
À: COQUIN, Yves  
Objet: TR: Canicule - Bilan

-----Message d'origine-----

De : DD69-DIRECTION  
Envoyé : mer. 13 août 2003 18:06  
À : DHOS-res, Evenements; DGS-res, Evenements; DGS-DIRECTION; COUTY, Edouard  
Objet : Canicule - Bilan

Bonjour

Ci-joint un point de situation pour le département du Rhône.

Vous souhaitant bonne réception

Jean Philippe GALLAT  
Directeur-adjoint



Point au 13 août 2003  
(2).doc

## Conséquences sanitaires de la canicule

Actions menées actuellement par la préfecture – DDASS du Rhône  
Point au 13 août 2003

### 1. Surveillance de l'environnement

Les services de la DDASS procèdent régulièrement aux mesures de l'eau potable, des eaux de baignade et de piscines. Les analyses montrent que les normes sanitaires sont actuellement respectées.

Par ailleurs le suivi épidémiologique des maladies rencontrées lors de ces périodes chaudes (toxi-infections alimentaires, légionelloses) ne montre pas, pour l'instant, d'augmentation significative de cas sur le Rhône.

### 2. Personnes âgées isolées

La DDASS recherche des solutions d'assistance aux personnes âgées isolées en lien avec les associations de soins à domicile. Celle-ci a mis en contact les associations de bénévoles (secouristes, Croix-Rouge) avec les centres communaux d'action sociale, association de services à domicile, centres de soins infirmiers afin que ceux-ci puissent aider les personnes âgées dans un cadre structuré et sécurisé.

La situation est moins tendue dans les établissements médico-sociaux où les personnes âgées bénéficient du soutien des personnels spécialisés.

Des recommandations sont régulièrement diffusées.

### 3. Secteur hospitalier

Les services hospitaliers, principalement sur l'agglomération lyonnaise, constatent une forte augmentation d'activité liée à des coups de chaleur et concernant principalement les personnes âgées. L'augmentation de la mortalité est sensible dans les services d'urgence de l'agglomération (*quadruplement du nombre de décès constaté aux urgences à la même période*). Le SAMU - Centre 15 prend en charge autant d'appel que lors des habituelles périodes de pointe (*800 appels contre 600 à la même période*).

Spontanément et sous la coordination de la DDASS, les établissements, réalisent un réel effort de mobilisation pour augmenter le potentiel de lits, en particulier en médecine et en réanimation. Cette évolution de capacité est réalisée avec le concours notable des personnels médicaux et paramédicaux. L'hôpital militaire Desgenettes participe à cet effort collectif.

La situation reste, néanmoins, tendue et un bilan régulier des capacités est effectué afin d'anticiper les éventuelles difficultés.

### 4. Prise en compte de la surmortalité

Des mesures spécifiques de prise en charge des personnes décédées ont été prescrites par le préfet afin de conjuguer sécurité pour la santé publique et souhait des familles de procéder aux obsèques dans les conditions les plus dignes (*obligation de mise en bière en cercueils hermétiques en cas de saturation des chambres mortuaires*).

**COQUIN, Yves**

---

**De:** DGS-DIRECTION  
**Envoyé:** jeudi 14 août 2003 16:18  
**À:** COQUIN, Yves  
**Objet:** TR: Communiqué presse DGS du 12 août

-----Message d'origine-----

**De :** DD69-DIRECTION  
**Envoyé :** jeu. 14 août 2003 10:56  
**À :** DANAND, Laurence; DGS-DIRECTION; DGAS-res, Evenements; DGS-ALERTE  
**Objet :** RE: Communiqué presse DGS du 12 août

Bonjour

On assiste aux mêmes difficultés sur Lyon. La stratégie de prise en charge des corps est un peu différente à celle arrêtée sur l'agglomération parisienne.

Ci-joint l'arrêté pris par le préfet.

Vous souhaitant bonne réception

Jean Philippe GALLAT  
Directeur-adjoint



arrêté.doc

-----Message d'origine-----

**De :** DANAND, Laurence  
**Envoyé :** mer. 13 août 2003 15:23  
**Objet :** Communiqué presse DGS du 12 août

<< Fichier: CP funéraires.doc >>

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DU TRAVAIL  
ET DE LA SOLIDARITÉ  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA FAMILLE  
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DU RHÔNE  
DOSSIER SUIVI PAR : JEAN PHILIPPE GALLAT  
☎ : 04.72.61.39.44  
Email : [dd69-direction@sante.gouv.fr](mailto:dd69-direction@sante.gouv.fr)

PRÉFECTURE DU RHÔNE  
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE  
AFFAIRE SUIVIE PAR : M. LOMBARD  
☎ : 04.72.61.60.60

Lyon, le 13 août 2003

## Arrêté portant dispositions spéciales concernant les inhumations

Le préfet de la région Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône  
Officier de la légion d'honneur

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1311-1 à 4 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

- Les articles L. 2212-1 et suivants relatifs à la police municipale,
- L'article L. 2215-1 relatif aux pouvoirs du représentant de l'Etat dans le département ;
- Les articles R. 2213-18, R.2213-26 et 2213-27 ;

Considérant les circonstances exceptionnelles notamment liées aux conditions climatiques ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour préserver la salubrité et la santé publique dans le respect de la dignité des familles ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ;

### Arrête

Article 1 : En cas de saturation des chambres mortuaires ou funéraires, devra être prescrit une mise en bière, dans les meilleurs délais, dans un cercueil hermétique répondant aux prescriptions de l'article R. 2213-27 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 : Le présent arrêté est applicable à compter de sa signature et jusqu'au 18 août inclus. Celui-ci pourra être prorogé si les circonstances l'imposent.

Article 3 : Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique, Mesdames et Messieurs les maires, les services de Police et de gendarmerie, Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à monsieur le sous-préfet de Villefranche.

COQUIN, Yves

De: COQUIN, Yves  
Envoyé: jeudi 14 août 2003 16:21  
À: THIROUIN, Isabelle  
Objet: RE: accueil des personnes décédées du fait de la canicule

Merci.

Y. C.

-----Message d'origine-----

De : THIROUIN, Isabelle  
Envoyé : jeu. 14 août 2003 10:14  
À : COQUIN, Yves  
Cc : ROUGE, Michel  
Objet : TR: accueil des personnes décédées du fait de la canicule

Monsieur Coquin,

voici comme convenu la note de Claude Bouriot au préfet de police et à toutes les DDASS.

Isabelle Thirouin

-----Message d'origine-----

De : DR75-SANTE-ENVIRONNEMENT  
Envoyé : mer. 13 août 2003 19:16  
À : PELTIER, Michel; L'HELGOUALCH, Marie-Claire; THIROUIN, Isabelle; DD75-DIRECTEUR; DD75-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD77-DIRECTEUR; DD77-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD78-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD78-DIRECTION; DD91-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD91-DIRECTION; DD92-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD92-AFFAIRES-GENERALES; DD93-DIRECTION; DD93-SANTE-ENVIRONNEMENT; DD95-DIRECTION; DD95-SANTE-ENVIRONNEMENT; DR75-ETABL-SANIT-SOCIAUX; DR75-INSPEC-REGION-SANTE; DR75-SANTE-ENVIRONNEMENT  
Objet : accueil des personnes décédées du fait de la canicule

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint deux notes au préfet de police destinées à rappeler la réglementation et élaborer des solutions afin d'accueillir de façon digne les corps des personnes décédées.

De l'avis des professionnels contactés soit par vous (DDASS), soit par nous (DRASS IF), les capacités étaient dépassées, y compris à l'institut médico-légal d'après OGF, la principale entreprise française. Il nous a été impossible de le joindre nous-mêmes.

La patinoire est une source de froid, qui reste à financer et à équiper de parties séparées pour recevoir les familles. Cette solution nous paraît éthiquement préférable à l'utilisation de camions frigorifiques qui servent habituellement au transport des denrées alimentaires. De même, les anciennes morgues non conformes pourraient être utilisées de façon provisoire.

Ces notes vous permettront de progresser dans la réflexion et nous restons à votre disposition pour améliorer le dispositif ou imaginer d'autres solutions.

Cordialement

Claude Bouriot << Fichier: canicule.bis.doc >> << Fichier: canicule.doc >>



PRÉFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Ministère des Affaires sociales, du Travail  
et de la Solidarité

Ministère de la Santé, de la Famille  
et des Personnes Handicapées

DIRECTION RÉGIONALE  
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Paris, le 13 août 2003

**Service Santé-Environnement**

Affaire suivie par : Claude Bourriot

Tél. : 01 44 84 21 21

Email : dr75-sante-environnement@sante.gouv.fr

Nos Réf. : SE/SG/03/162 bis

**Note pour Monsieur le Préfet de Police**

**À l'attention de Monsieur Gutknecht**

**Objet : Accueil des personnes décédées du fait de la canicule. - Additif -**

Au vu des demandes émanant des départements, la réquisition des patinoires semble la meilleure solution applicable aux grandes villes, sachant que le délai maximal de transport (24h sans soins et 48 h avec soins de conservation) sera le facteur limitant.

Dans les communes rurales, il est possible d'autoriser les anciennes chambres funéraires qui ont fermé après la sortie de la réglementation (1995) du fait du coût de mise aux normes. Ces dépôts de corps ne comprennent généralement pas de système de réfrigération, mais ils sont à proximité des familles.

L'ingénieur du génie sanitaire

Claude BOURIOT